

Comptes administratifs 2021

Budget principal et annexes (*Parcs de Stationnement Payants et Ciné-Théâtre*)



Rapport de présentation

Séance du Conseil Municipal du 07 avril 2022

Préambule

Le présent rapport a vocation à synthétiser et commenter les données issues des maquettes budgétaires des comptes administratifs 2021 qui répondent aux exigences du cadre légal des instructions comptables et budgétaires (M14 et M4).

Le compte administratif clôture le cycle budgétaire annuel et il traduit l'exécution du budget de la commune (budget principal et budgets annexes) en recettes et en dépenses. Il retrace l'ensemble des recettes et dépenses réalisées au cours de l'année, y compris celles engagées mais non encore mandatées (procédure de rattachement en fonctionnement, état des restes à réaliser pour l'investissement).

Les comptes administratifs sont élaborés par "l'ordonnateur" de la collectivité (Maire) et doivent correspondre aux comptes de gestion, établis parallèlement par le comptable de la collectivité. Ils sont adoptés par le Conseil Municipal au plus tard le 30 juin suivant la clôture de l'exercice.

BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE DE TOURNON SUR RHONE

Compte administratif 2021

Par section, le compte administratif 2021 se présentent en réalisations comme suit :

Compte administratif 2021		
Section de fonctionnement		
Recettes de fonctionnement		11 912 614,59
Dépenses de fonctionnement		11 118 772,09
Résultat de l'exercice	Excédent	793 842,50
Résultats antérieurs reportés	Excédent	1 986 177,44
Résultat de clôture de la section de fonctionnement	Excédent - à affecter	2 780 019,94

Section d'investissement		
Recettes d'investissement		2 575 138,31
Dépenses d'investissement		2 891 103,21
Résultat de l'exercice	Déficit	-315 964,90
Résultats antérieurs reportés	Déficit	-2 013 593,35
Résultat de clôture de la section d'investissement (hors restes à réaliser)	Déficit	-2 329 558,25
Solde des restes à réaliser	Excédent	1 593 162,48
Solde d'exécution d'investissement (restes à réaliser inclus)	Déficit	-736 395,77

I - Section de Fonctionnement

La section de fonctionnement présente des dépenses à hauteur de 11 118 772.09 € et 11 912 614.59 € de recettes.

Pour rappel, les dépenses et recettes de fonctionnement inscrites au budget 2021 s'élevaient respectivement à 16 621 420.48 € et 17 494 436.06 €. Le budget primitif 2021 présentait un suréquilibre de 873 015.58 €.

La section de fonctionnement fait ressortir un excédent de clôture de 2 780 019.94 € (2 364 018.48 € au CA 2021).

A - Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement représentent 79.36 % du total des dépenses du compte administratif 2021 (fonctionnement + investissement).

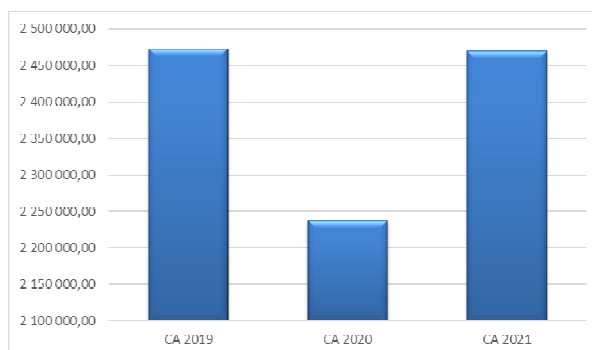
1. Répartition par nature des dépenses de fonctionnement

Chapitre	Libellé	CA 2019	CA 2020	CA 2021	%DRF*	BP 2021	Taux de réalisation
011	Charges à caractère général	2 473 396,74	2 237 604,43	2 469 733,66	23,33%	2 700 000,00	91,47%
012	Charges de personnel	5 077 228,23	5 148 047,10	5 348 082,82	50,51%	5 370 000,00	99,59%
65	Autres charges de gestion courante	1 895 444,75	1 854 807,18	1 847 974,04	17,45%	1 962 258,62	94,18%
66	Charges financières	503 593,13	495 238,31	603 718,97	5,70%	625 000,00	96,60%
67	Charges exceptionnelles	251 936,29	1 271 027,22	301 123,89	2,84%	305 000,00	98,73%
68	Dotations provisions semi-budgétaires	9 653,21	39 310,32	17 161,86	0,16%	17 161,86	100,00%
Dépenses réelles de fonctionnement		10 211 252,35	11 046 034,56	10 587 795,24	100,00%	10 979 420,48	96,43%
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	706 113,28	565 463,85	530 976,85		2 068 000,00	
043	Opérations d'ordre de transfert à l'intérieur de la section					2 464 000,00	
023	Virement à la section d'investissement					1 110 000,00	
Total des dépenses de fonctionnement		10 917 365,63	11 611 498,41	11 118 772,09		16 621 420,48	

➤ Chapitre 011 – Charges à caractère général

2 469 733.66 €

Les charges à caractère général correspondent aux dépenses courantes (fluides, fournitures, maintenance et entretien du matériel, assurances...) permettant aux services de la collectivité de fonctionner.

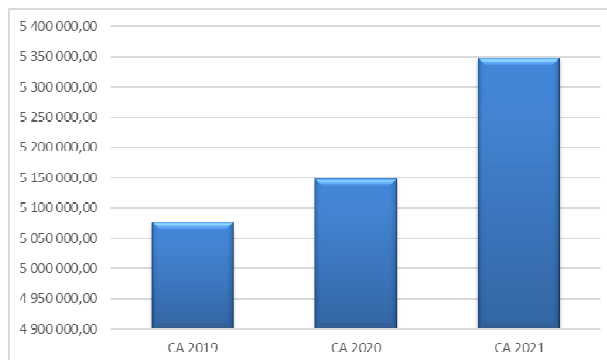


Ce chapitre représente 22.21 % des dépenses réelles de fonctionnement de la Ville. Il retrouve un niveau quasi identique à celui de 2019 après un net recul en 2020 en raison des décisions prises dans le cadre de la lutte contre la propagation de la COVID, de la fermeture de certains équipements publics et du ralentissement de l'activité municipale.

➤ Chapitre 012 – Charges de personnel

5 148 047.10 €

Ce chapitre représente 50.51 % des dépenses réelles de fonctionnement de la Ville. Il reprend l'ensemble des charges de personnel de la Ville. Il progresse de 3.89 % par rapport à 2020.



Cette augmentation s'explique par :

- la création d'un poste de responsable du service Communication,
- le renforcement du service de Police Municipale et de l'accueil de l'annexe de l'hôtel de ville,
- l'élargissement des missions du chargé d'opération de la friche industrielle I.T.D.T. amené à accompagner le projet « ville durable » à hauteur de 20 % de son temps de travail,
- la poursuite des mises en stage des agents contractuels occupant des emplois vacants afin de pérenniser leurs emplois,
- la mise en œuvre reportée d'une année de la dernière tranche de revalorisation des salaires en lien avec le protocole P.P.C.R.,
- le coût mécanique lié au Glissement Vieillesse Technicité (GVT),
- les avancements de grade et promotions internes,
- la mise en place de l'indemnité de précarité de 10 % versée aux agents en fin de CDD sous conditions (contrats d'une durée inférieure ou égale à 1 an et conclus à partir du 1^{er} janvier 2021),
- le coût lié aux scrutins des élections Départementales et Régionales,
- la hausse du nombre d'heures supplémentaires et complémentaires rémunérées dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire de la COVID-19 (application des protocoles sanitaires renforcés),
 - l'adhésion au Comité National d'Action Sociale (C.N.A.S.),
 - la mise en œuvre du forfait mobilités durables.

➤ **Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante** **1 847 974.04 €**

Ce chapitre représente 17.45 % des dépenses réelles de fonctionnement de la Ville.

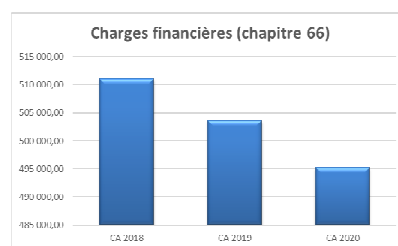
Ce chapitre comprend principalement :

- Les indemnités des élus pour 190 221.83 €
- La contribution au Service Départemental d'Incendie et de Secours pour 347 839.00 €
- La contribution à l'école de musique pour 182 797.48 €
- La subvention au Centre Communal d'Action Sociale pour 327 000.00 €
- La subvention d'équilibre versée au budget annexe du Ciné-théâtre pour 345 000.00 €
- Les subventions aux associations à hauteur de 418 913.04 €

➤ **Chapitre 66 – Charges financières**

603 718.97 €

Ce chapitre représente 5.70 % des dépenses réelles de fonctionnement de la Ville.
Ce chapitre comprend les intérêts des emprunts, les intérêts de la ligne de trésorerie et les intérêts dus au titre des tirages sur emprunts non consolidés.



Il enregistre une progression de 21.90 % qui s'explique essentiellement par une échéance fortement dégradée de l'emprunt structuré contracté auprès de Dexia pour la construction de la gendarmerie – Zone Pichonnière en 2007. Le taux issu de la parité USD/CHF a été porté à 6.6572 % avec un coût supplémentaire pour la ville de 171 792.14 €.

➤ **Chapitre 67 – Charges exceptionnelles**

301 123.89 €

Ce chapitre avait progressé fortement en raison de l'inscription des crédits nécessaires au transfert des excédents de fonctionnement, repris dans le budget de la commune, des budgets annexes de l'eau et de l'assainissement au profit d'ARCHE Agglo.

Ce chapitre enregistre principalement la subvention d'équilibre versée par le budget principal au budget annexe des parcs de stationnement payants qui avait été porté à 280 000 € en 2021 contre 244 000 € afin de couvrir le besoin de financement de cet équipement dont les recettes avaient été fortement impactées en 2020 (-50%) par la crise sanitaire.

➤ **Chapitre 68 – Dotations aux provisions (semi-budgétaires)**

17 161.86 €

Les communes sont soumises à un régime de droit commun de provisions pour risques obligatoires pour contentieux dès l'ouverture d'une procédure collective et pour dépréciation des comptes de tiers (tiers faisant l'objet d'une procédure de redressement judiciaire, de liquidation judiciaire ou de surendettement) qui sont constituées à hauteur du risque d'irrecouvrabilité estimé par la commune à partir des éléments d'information communiqués par le comptable public et ajustées annuellement en fonction de l'évolution du risque.

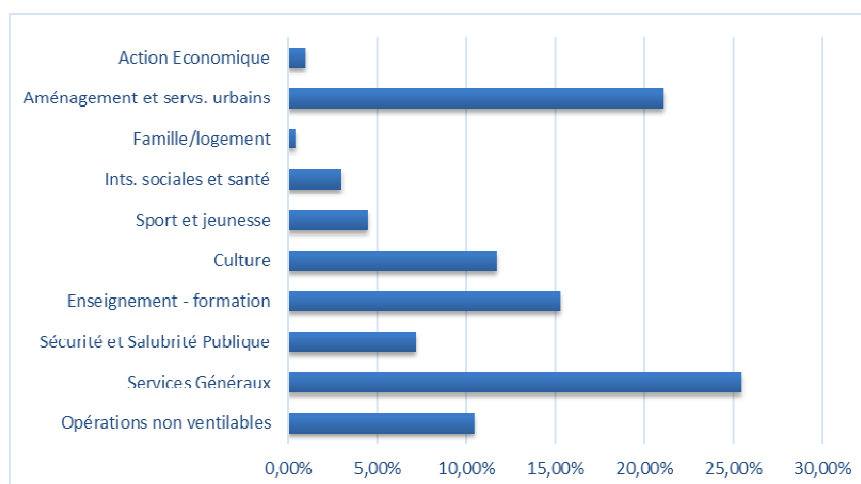
En 2021, les provisions suivantes ont été constituées au titre des provisions pour dépréciation des comptes de tiers.

➤ **Chapitre 042 – Opérations de transfert entre section**

530 976.85 €

Ce chapitre enregistre les dotations aux amortissements pratiqués pour les équipements achetés mais aussi pour la partie logement de la Gendarmerie et l'amortissement de la subvention d'équipement versée au SDE 07 au titre du Schéma Directeur d'Eclairage Public. La dotation aux amortissements consiste ainsi à constater en charge, comptablement, la perte de valeur que subissent les immobilisations en raison de l'usure et du temps qui passe mais également de dégager des ressources destinées à les renouveler (chapitre 040 – recettes d'investissement).

2. Répartition par fonction des dépenses de fonctionnement :



B - Recettes de fonctionnement

Chapitre	Libellé	CA 2019	CA 2020	CA 2021	% / RRF	BP 2021	Taux de réalisation
013	Atténuation de charges	82 940,71	94 699,91		0,00%	75 000,00	0,00%
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	427 295,11	338 967,36	416 441,97	3,55%	374 000,00	111,35%
73	Impôts et taxes	7 966 881,07	8 208 517,68	8 268 191,93	70,55%	7 938 000,00	104,16%
74	Dotations, subventions et participations	2 307 702,43	2 283 782,19	2 528 249,94	21,57%	2 482 000,00	101,86%
75	Autres produits de gestion courante	428 682,01	420 624,99	452 754,51	3,86%	415 000,00	109,10%
76	Produits financiers	0,94	21 782,96	18 862,83	0,16%	19 000,00	99,28%
77	Produits exceptionnels	323 998,79	31 029,53	32 639,51	0,28%	15 000,00	217,60%
78	Reprises sur provisions semi-budgétaires	5 982,54	52 538,27	2 258,62	0,02%	2 258,62	100,00%
Recettes réelles de fonctionnement		11 543 483,60	11 451 942,89	11 719 399,31	100,00%	11 320 258,62	103,53%
042	Opération d'ordre de transfert entre section	290 401,10	248 871,66	193 215,28		1 724 000,00	
043	Opération d'ordre à l'intérieur de la section					2 464 000,00	
002	Excédent de fonctionnement reporté					1 986 177,44	
Total des recettes de fonctionnement		11 833 884,70	11 700 814,55	11 912 614,59		17 494 436,06	

➤ Chapitre 70 – Produits des services

416 441.97 €

Ce chapitre enregistre les recettes générées par la tarification des services (bibliothèque, restauration et garderies scolaires, transport scolaire, château-musée, cimetière, port...).

Il représente 3.55% des recettes réelles de fonctionnement de la Ville. Ce chapitre fortement impacté par la crise sanitaire avec les décisions de fermeture de certains sites en 2020, progresse de 22.86 % en 2021.

➤ Chapitre 73 – Impôts et taxes

8 268 191.93 €

Ce chapitre représente 70.55 % des recettes réelles de fonctionnement de la Ville. Il reste relativement stable en 2021.

Les produits des impôts et taxes sont composés principalement des taxes d'habitation dont celles sur les logements vacants instaurée depuis le 1er janvier 2017, des taxes foncières, de l'attribution de compensation, de la taxe sur la publicité extérieure, des droits de place, de la taxe sur l'électricité versée par le SDE 07, de la taxe additionnelle sur les droits de mutation et la publicité foncière.

Fiscalité directe locale

La fiscalité directe locale a été fortement remaniée avec la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales compensée par le transfert de la taxe foncière sur les propriétés bâties du Département avec l'application d'un coefficient correcteur (0.990624 pour la Commune) pour une compensation à l'Euro près ; mais aussi avec la perte de recettes de taxes foncières relative à la mise en œuvre de la réduction de moitié de la valeur locative des établissements industriels au 1^{er} janvier 2021 (compensée par l'attribution d'une allocation compensatrice).

En 2021, la part de la fiscalité directe locale fléchie pour s'établir à 48,36 % des recettes réelles de fonctionnement.

Années Etat 1288	TH		THLV		TFB		TFNB		Total	En % des RRF*
	Taux	Produits	Taux	Produits	Taux	Produits	Taux	Produits	Produits	
2017	15,12	2 182 003,00	15,12	64 149,00	21,93	2 848 921,00	92,70	59 214,00	5 154 287,00	46,89
2018	15,12	2 232 668,00	15,12	48 757,00	21,93	2 906 884,00	92,70	59 707,00	5 248 016,00	46,55
2019	15,12	2 355 635,00	15,12	27 437,00	21,93	2 976 318,00	92,70	60 428,00	5 419 818,00	47,09
2020	15,12	2 406 723,00	15,12	27 579,00	21,93	3 089 854,00	92,70	60 225,00	5 584 381,00	48,77
2021	15,12	1 117 089,00	15,12	38 998,00	40,71	5 320 923,00	92,70	59 520,00	5 536 530,00	48,36

* RRF : recettes réelles de fonctionnement

Pour rappel :

- Le taux de la taxe sur le foncier bâti en 2021 correspond à la somme du taux communal (21,93 %) et du taux départemental 2020 (18,78 %) soit 40,71 %,
- La TH sur les résidences secondaires, sur les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et la taxe sur les locaux vacants, sont maintenues,
- La revalorisation des bases fiscales en 2021 s'est établie à 0.2 % (*Pour mémoire 0.9 % en 2020*).

Autres principaux produits des impôts et taxes

- L'attribution de compensation versée par la Communauté d'Agglomération ARCHE
Agglo : 1 902 359.00 €,

Le mécanisme des Attributions de Compensation (AC) a été créé par la Loi du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République (ATR). Il a pour objet de garantir la neutralité budgétaire des transferts de ressources opérés lorsqu'un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) opte pour le régime de la fiscalité professionnelle unique (anciennement Taxe Professionnelle Unique) et lors de chaque transfert de compétence entre l'EPCI et ses communes membres.

- La taxe locale sur la publicité extérieure instaurée à compter du 1^{er} janvier 2016 a généré des recettes à hauteur de 34 794.84 € en 2021 (*Pour rappel : 34 301.38 € en 2020, 39 048.34 € en 2019, 43 551.36 € en 2018*).
- Les droits de mutation à titre onéreux ont généré des recettes à hauteur de 559 203.86 € soit une progression de près de 25 % par rapport à 2020.

➤ **Chapitre 74 – Dotations et participations** **2 528 249.94 €**

Ce chapitre représente 21.57 % des recettes réelles de fonctionnement de la Ville et comprend principalement :

Dotation globale de fonctionnement	{	<ul style="list-style-type: none"> • La dotation forfaitaire de fonctionnement de 999 494 €, • La dotation de solidarité rurale de 451 896 €, • La dotation de solidarité urbaine de 409 834 €, • La dotation nationale de péréquation de 128 147 €,
Compensations au titre des exonérations	{	<ul style="list-style-type: none"> • Les compensations au titre des exonérations à hauteur globalement de 447 443 €,

En 2021, la dotation globale de fonctionnement a progressé de 2.20 %. Depuis 2014, la part cumulée au titre de la contribution de la commune au redressement des finances publiques s'élève au 31 décembre 2021 à 3 969 293 €.

Les allocations compensatrices au titre des exonérations de taxe d'habitation ont disparu avec la suppression des taxes d'habitation. Elles ont néanmoins participé à la détermination du coefficient correcteur appliqué au produit du TFPB. Cette ligne est essentiellement constituée de l'allocation compensatrice au titre des locaux industriels venant compenser la perte de recettes de TFPB pour les Communes en raison de la mise en œuvre de la réduction de moitié de la valeur locative des établissements industriels au 01/01/2021.

➤ **Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante** **452 754.51 €**

Ce chapitre représente 3.86 % des recettes réelles de fonctionnement de la Ville et comprend notamment les revenus des immeubles dont le loyer de la gendarmerie pour 394 302.50 € (loyer initial de 386 000 € révisée le 1^{er} avril 2022 pour être porté à 397 070.00 €).

➤ **Chapitre 76 – Produits financiers** **18 862.83 €**

Ce chapitre enregistre depuis le 1^{er} janvier 2020, la part des intérêts remboursés par ARCHE Agglo à la Ville sur des prêts souscrits initialement pour le budget de la ville et les budgets annexes de l'eau et de l'assainissement.

➤ **Chapitre 77 – Produits exceptionnels** **32 639.51 €**

Ce chapitre enregistre principalement pour 2021, les recettes issues des cessions de biens pour des remboursements de sinistre et autres avoirs et de la facturation des prestations d'enlèvement et nettoyage au titre des dépôts de détrit.

➤ **Chapitre 78 – Reprises sur provisions semi-budgétaires** **2 258.62 €**

Les provisions constituées sont ajustées annuellement en fonction de l'évolution du risque. Elles donnent lieu à reprise en cas de réalisation du risque ou lorsque ce risque n'est plus susceptible de se réaliser.

En 2021, les provisions initialement constituées ont été reprise au titre des créances devenues irrécouvrables.

➤ **Chapitre 042 – Opérations de transfert entre sections** **193 215.28 €**

Ce chapitre a enregistré pour 2021 :

- 117 537.58 € au titre des travaux en régie correspondant à des immobilisations que la collectivité crée pour elle-même. Ces travaux sont réalisés par son personnel avec des matériaux qu'elle achète. Ces immobilisations sont comptabilisées pour leur coût de production qui correspond au coût des matières premières, augmenté des charges directes de production (matériel acquis, loué, frais de personnel).

Travaux en régie 2021 - Valorisés en Investissement	
Création cheminements piétons chemin de l'oiseau bleu	40 697,63
Réfection de la Promenade L.PERRIER	8 283,79
Aménagement rue des Luettes - création mini giratoire	9 028,81
Reprise des pavages centre ville	7 553,76
Travaux d'aménagement Parking MMPT	3 630,24
Travaux d'aménagement Cour Ecole Jean Moulin	48 343,35
	117 537,58

- La reprise des subventions d'équipements qui vient atténuer la charge de la dotation aux amortissements pour 16 688.35 €. Cette ligne correspond à « l'amortissement » des subventions d'investissement accordées pour l'acquisition ou la création d'une immobilisation. Cet amortissement s'effectuant selon un rythme identique à celui de l'amortissement des immobilisations correspondantes.
- 58 650 € au titre de la neutralisation budgétaire des dotations aux amortissement des subventions d'équipements versées au Syndicat Département d'Energies de l'Ardèche (SDE 07) dans le cadre du Schéma Directeur d'Eclairage Public. Cette neutralisation, permet de respecter l'obligation comptable d'amortissement sans dégrader la section de fonctionnement, une recette de fonctionnement étant constatée en contrepartie d'une dépense d'investissement.

II - Section d'investissement

La section d'investissement présente des dépenses à hauteur de 4 904 696.56 € et 2 575 138.31 € de recettes.

Pour rappel, les dépenses et recettes d'investissement inscrites au budget primitif 2021 s'élevaient à 12 208 732.13 €.

La section d'investissement fait ressortir un déficit de clôture de 2 329 558.25 € (2 013 593.35 € au CA 2020).

A - Dépenses d'investissement

Chapitre	Libellé	CA 2019	CA 2020	CA 2021	BP 2021	Taux de réalisation
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 213,66	52 052,12	96 907,59	97 874,00	99,01%
13	Subventions d'investissement	61 082,55	87 000,00	67 000,00	67 000,00	100,00%
16	Emprunts et dettes assimilés	1 151 938,94	1 278 489,10	1 257 344,73	1 261 000,00	99,71%
20	Immobilisations incorporelles	31 442,00	29 812,00	14 610,00	37 186,00	39,29%
204	Subventions d'équipements versées	98 402,40	395 618,35	47 776,58	161 526,07	29,58%
21	Immobilisations corporelles	345 637,99	258 562,18	77 749,40	106 524,22	72,99%
	Opérations d'équipement	874 889,85	2 401 709,35	1 136 499,63	1 947 663,83	58,35%
Dépenses réelles d'investissement		2 564 607,39	4 503 243,10	2 697 887,93	3 678 774,12	73,34%
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	290 401,10	248 871,66	193 215,28	1 724 000,00	
041	Opérations patrimoniales		402 359,44		4 792 364,66	
001	Déficit d'investissement reporté n-1				2 013 593,35	
Total des dépenses d'investissement		2 855 008,49	5 154 474,20	2 891 103,21	12 208 732,13	

➤ Chapitres 10 - Dotations, fonds divers et réserves

96 907.59 €

Ce chapitre a enregistré en 2021 le remboursement d'une taxe d'aménagement à la suite de l'annulation d'un permis de construire.

➤ Chapitres 13 - Subventions d'investissement

67 000.00 €

Ce chapitre a enregistré le 3^{ème} remboursement à ARCHE Agglo du trop-perçu par la ville au titre des subventions encaissées pour les travaux de confortement de la digue du Doux. En effet, depuis le 1^{er} janvier 2018, ARCHE Agglo a pris la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) ; les travaux de confortement des digues du Doux lui ont donc été transférés. Le remboursement total d'un montant de 261 082.55 € est échelonné sur 4 exercices soit de 2019 à 2022.

➤ Chapitres 20 à 23 immobilisations, opérations d'équipement et 204 subventions d'équipement

Ces chapitres correspondent aux dépenses d'équipement brut effectuées par la ville et totalisent 1 276 635.61 € en 2021.

Principales dépenses d'équipements réalisées sur l'exercice 2021 :

- Travaux de vidéo-protection	:	26 751,00
- 1 ^{er} acompte de la participation financière de la ville aux travaux de dépollution engagés par l'EPORA	:	275 000,00
- Rénovation de l'école des Luettes - Maîtrise d'œuvre et autres missions	:	42 030,30
- Mission d'étude complémentaire - Eglise Saint Julien - Chapelle des	:	14 216,40

pénitents	
- Travaux de désamiantage des locaux en sous-sol de l'école Jean Moulin	: 20 820,00
- Travaux de réfection de la toiture du local de l'ancienne Gare de la Banque Alimentaire	: 14 343,60
- Travaux d'installation d'une structure multisports	: 51 319,32
- Travaux d'installation de chauffage et climatisation au 1er étage de l'Hôtel de Ville	: 28 840,99
- Travaux d'aménagement du cimetière (cavernes, colombariums, reprise de concession, mobilier...)	: 31 780,48
- Travaux d'aménagement de la place du Quai Farconnet et de ses abords - solde de la maîtrise d'œuvre	: 113 052,47
- Travaux d'aménagement de la cour d'école Jean Moulin (végétalisation, pergola...)	: 63 723,62
- Travaux d'éclairage public (subventions d'équipement versées au SDE 07)	: 35 582,91
- Travaux de reprise des pavés et dalles en centre-ville	: 13 298,40
- Travaux d'aménagement de l'avenue de la Gare	: 57 249,20
- Travaux d'aménagement de l'aire d'accueil des forains	: 62 388,25
- Acquisition de 2 abris voyageurs	: 7 115,42
- Subventions versées au titre de l'opération façades et au titre de l'OPAH RU	: 31 059,69
- Acquisition de décorations lumineuses	: 19 391,54
- Divers équipements pour les établissements scolaires (mobilier, équipements informatique, matériel de cantine...)	: 38 326,65
- Acquisition de divers équipements de voirie (potelets, mobilier urbain, corbeilles, barrières, jeux...)	: 58 355,72
- Acquisition de véhicules, équipements de véhicules (bennes) et autres matériels roulant (chariot élévateur...)	: 79 268,36
- Acquisition de divers équipements pour les services municipaux (logiciels, équipements informatique, mobilier, matériel...)	: 81 922,29

Les restes à réaliser en dépenses d'investissement à reporter en 2022 s'élèvent à 481 573.34 €

Dont principalement :

- 17 118.00 € au titre des reprises de concessions funéraires,
- 133 579.27 € au titre des travaux d'éclairage au stade,
- 12 186.90 € pour l'acquisition d'équipements pour la clôture des jardins familiaux,
- 17 181.61 € au titre des travaux de rénovation de la centrale incendie de la Maison Municipale pour Tous,
- 29 726.99 € au titre des travaux d'extension du réseau électrique,
- 10 068.00 € au titre d'une étude préliminaire pour l'aménagement de 4 rues,
- 16 200.00 € au titre d'une étude pour des travaux de rénovation de l'espace expositions temporaires au Château-Musée,
- 17 592.90 € pour l'acquisition de matériels de désherbage thermique au gaz,
- 60 166.75 € au titre de la participation aux travaux de réfection de la passerelle Marc Seguin,

➤ **Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées**

1 257 344.73 €

Ce chapitre comprend essentiellement :

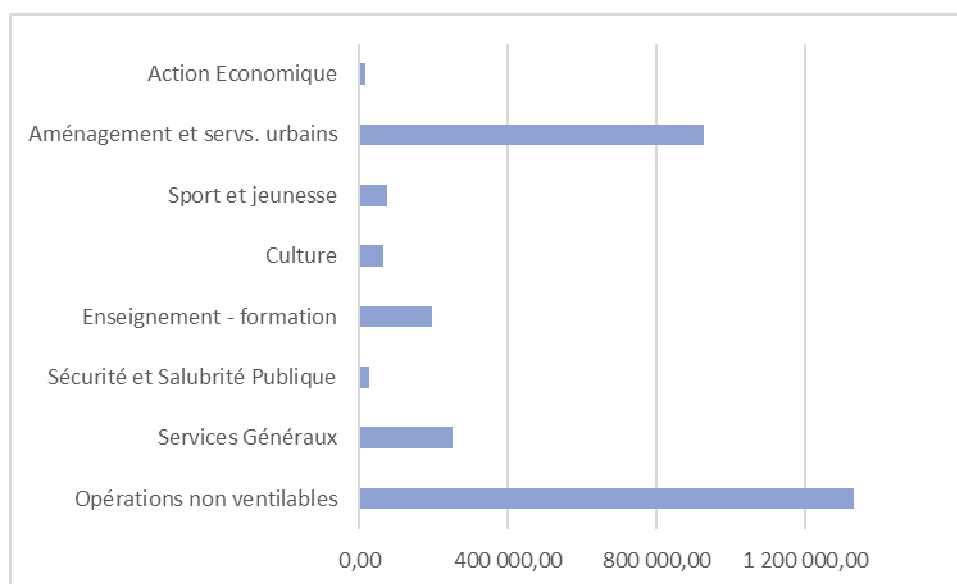
- 1 174 503.61 € au titre du remboursement en capital des emprunts souscrits par la Ville,
- 12 450.22 € de remboursement en capital de l'emprunt souscrit par l'emphytéote au titre du bail emphytéotique administratif (BEA) pour la partie Halle (la part revenant au parking souterrain est remboursée par le budget annexe des parcs de stationnement payants),
- 70 310.90 € au titre du remboursement des avances consenties par le syndicat départemental d'énergie de l'Ardèche, pour la réalisation des travaux d'électrification rurale, en sa qualité d'Autorité Organisatrice de la Distribution Publique d'Électricité pour le Département de l'Ardèche dont 58 650.00 € au titre du Schéma Directeur d'Eclairage Public.

➤ **Chapitre 040 – Opération d'ordre de transfert entre sections**

193 215.28 €

Contrepartie au chapitre 042 en recettes de la section de fonctionnement.

Répartition par fonction des dépenses d'investissement :



B - Recettes d'investissement

Chapitre	Libellé	CA 2019	CA 2020	CA 2021	BP 2021	Taux de réalisation
10	Dotations, fonds divers et réserves	596 011,12	484 874,68	449 685,26	419 610,00	107,17%
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	233 165,07	1 283 765,97	377 841,04	377 841,04	100,00%
13	Subventions d'investissement	421 171,75	528 543,46	499 444,31	1 273 643,13	39,21%
16	Emprunts et dettes assimilées	500 000,00	599 000,00	600 000,00	2 050 000,00	29,27%
165	Dépôts et cautionnement reçus	160,00	240,00			
204	Subventions d'équipement versées		55 750,00			
27	Autres immobilisations financières			117 190,85	117 273,30	99,93%
	Recettes réelles d'investissement	1 750 507,94	2 952 174,11	2 044 161,46	4 238 367,47	48,23%
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	706 113,28	565 463,85	530 976,85	2 068 000,00	
041	Opérations patrimoniales		402 359,44		4 792 364,66	
021	Virement de la section de fonctionnement				1 110 000,00	
	Total recettes d'investissement	2 456 621,22	3 919 997,40	2 575 138,31	12 208 732,13	

➤ Chapitre 10 – Dotations et fonds divers

449 685.26 €

Ce chapitre totalise : 197 610.00 € au titre du fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée et 252 075.26 € au titre de la taxe d'aménagement.

La taxe d'aménagement qui vise à permettre le financement des équipements publics nécessités par l'urbanisation a été fortement impacté par la crise sanitaire en 2020 mais aussi en 2021.

Chapitre	Libellé	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021
10226	Taxes d'aménagement	402 765,56	431 572,12	186 434,68	252 075,26

➤ Article 1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés

377 841.00 €

Cet article correspond à la part des résultats 2021 excédentaires de la section de fonctionnement servant en priorité à couvrir le besoin de financement de la section d'investissement.

➤ Chapitre 13 – Subventions d'investissement

499 444.31 €

Il s'agit des subventions destinées à financer un équipement déterminé dont principalement pour 2021 :

- Travaux d'aménagement du Quai Farconnet et de ses abords :
 - Département de l'Ardèche : 50 000 € (solde),
 - Etat : 145 753.71 € (DETR 2019 – solde),
 - Région Auvergne Rhône Alpes : 194 005.00 € (1^{er} acompte),
- Travaux d'installation d'une structure multisport quartier des Goules :
 - Région Auvergne Rhône Alpes : 21 339.00 €,

Les fonds affectés par la loi à des opérations d'équipement soit :

- Les amendes de police 2021 pour 58 036.00 €.

➤ **Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées** **600 000.00 €**

→ 1^{er} tirage de 200 000 € du prêt contracté en 2020 auprès de la Banque Postale pour le financement des dépenses d'équipements de l'exercice d'un montant de 500 000 €,

→ 1^{er} tirage de 400 000 € du prêt « relais » contracté auprès du Crédit Agricole Centre permettant de préfinancer les subventions et le FCTVA à percevoir.

➤ **Chapitre 27 – Autres immobilisations financières** **117 190.85 €**

Ce chapitre enregistre depuis le 1^{er} janvier 2020, la part du capital remboursée par ARCHE Agglo à la Ville des prêts souscrits initialement pour le budget de la ville et les budgets annexes de l'eau et de l'assainissement.

➤ **Chapitre 040 – Opération d'ordre de transferts entre sections** **530 976.85 €**

Ce chapitre est la contrepartie du chapitre 042 en dépenses de la section de fonctionnement.

Les restes à réaliser 2021 en recettes à reporter en 2022 s'élèvent à 2 074 735.82 € :

Dont principalement :

- 750 000.00 € au titre du prêt souscrit auprès de la CAFFIL pour le financement des dépenses d'équipements de l'exercice (prêt souscrit concomitamment à l'opération de refinancement de deux prêts structurés),
- 400 000.00 € au titre du solde du prêt relais contracté auprès du Crédit Agricole Centre Est (montant initial de 800 000.00 €),
- 300 000.00 € au titre du solde du prêt contracté en 2020 auprès de la Banque Postale pour le financement des dépenses d'équipements (montant initial de 500 000 €),
- 484 130.00 € au titre du solde des subventions attribuées par la Région Rhône Alpes Auvergne pour les travaux d'aménagement du quai Farconnet et de ses abords,
- 11 530.00 € au titre de la subvention France Relance (Etat) pour l'appel à projet des jardins partagés,
- 53 872.00 € au titre de l'aménagement de la cour de l'école Jean Moulin (Agence de l'eau : 32 760.00 € et l'Etat – DSIL : 21 112.00 €),

IV – Résultats 2021 – Affectation définitive

A la clôture de l'exercice, le vote du compte administratif et du compte de gestion constitue l'arrêté des comptes (articles R221-50 et R 221-92 du CGCT).

L'affectation des résultats intervient après constatation des résultats, c'est à dire après le vote du compte administratif.

Résultats 2021		
Section de fonctionnement		
Résultat de l'exercice (a)	Excédent	793 842,50
Résultat antérieur reporté (n-1) (b)	Excédent	1 986 177,44
Résultat de clôture - disponible à affecter (c = a + b)	Excédent	2 780 019,94

Section d'investissement		
Résultat de l'exercice (a)	Déficit	-315 964,90
Résultat antérieur reporté (n-1) (b)	Déficit	-2 013 593,35
Résultat de clôture (hors restes à réaliser) (c=a+b)	Déficit	-2 329 558,25
Solde des restes à réaliser (d) - Budget principal	Excédent	1 593 162,48
Besoin total de financement de l'investissement (e=c+d)	Déficit	-736 395,77

Résultats cumulés 2021		
Résultat cumulé de la section de fonctionnement (a)	Excédent	2 780 019,94
Résultat cumulé (hors restes à réaliser) de la section d'investissement (b)	Déficit	-2 329 558,25
Solde global de clôture (c= a+b)	Excédent	450 461,69

Affectation des résultats 2021 en 2022	
Résultat de fonctionnement <u>2021</u> (disponible à affecter)	2 780 019,94
	↓
Au compte 1068 en recettes d'investissement pour la couverture du besoin total de financement de l'investissement	736 395,77
Au compte 002 - Excédent de fonctionnement reporté	2 043 624,17
Le résultat de clôture en investissement est reporté en <u>dépense</u> d'investissement au compte 001	2 329 558,25

BUDGET ANNEXE DES PARCS DE STATIONNEMENT PAYANTS

Compte administratif 2021

Par section, le compte administratif 2021 se présentent en réalisations comme suit :

Compte administratif 2021		
Section de fonctionnement		
Recettes de fonctionnement		351 902,41
Dépenses de fonctionnement		221 006,88
Résultat de l'exercice	Excédent	130 895,53
Résultats antérieurs reportés	Excédent	
Résultat de clôture de la section de fonctionnement	Excédent - à affecter	130 895,53
Section d'investissement		
Recettes d'investissement		85 107,46
Dépenses d'investissement		99 584,27
Résultat de l'exercice	Déficit	-14 476,81
Résultats antérieurs reportés	Déficit	-85 168,51
Résultat de clôture de la section d'investissement (hors restes à réaliser)	Déficit	-99 645,32
Solde des restes à réaliser		
Solde d'exécution d'investissement (restes à réaliser inclus)	Déficit	-99 645,32

I - Section de Fonctionnement

La section de fonctionnement présente des dépenses à hauteur de 221 006.88 € et 351 902.41 € de recettes.

Pour rappel, les dépenses et recettes de fonctionnement inscrites au budget 2021 s'élevaient à 328 600.00 €.

La section de fonctionnement fait ressortir un excédent de clôture de 130 795.53 € (82 749.29 € au CA 2020).

A -Dépenses de fonctionnement

Chapitre	Libellé	CA 2019	CA 2020	CA 2021	%/DRF* (n)	BP 2021	Taux de réalisation
011	Charges à caractère général	101 319,62	84 575,12	87 923,23	40,17%	93 900,00	93,63%
012	Charges de personnel	37 391,80	37 156,15	37 977,61	17,35%	38 000,00	99,94%
65	Autres charges de gestion courante	1,63	2,31	2,42	0,00%	100,00	2,42%
66	Charges financières	99 894,18	96 421,86	93 000,00	42,48%	93 000,00	100,00%
	Dépenses réelles de fonctionnement	238 607,23	218 155,44	218 903,26	100,00%	225 000,00	97,29%
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	2 103,62	2 669,95	2 103,62		2 200,00	
023	Virement à la section d'investissement					101 400,00	
	Total des dépenses de fonctionnement	240 710,85	220 825,39	221 006,88		328 600,00	

➤ **Chapitre 011 – Charges à caractère général** **87 923.23 €**

Les charges à caractère général correspondent aux dépenses courantes de l'équipement (fluides, fournitures, maintenance et entretien du matériel, assurances...) et notamment :

- 61 519.14 € au titre des loyers « Gros entretien et Renouvellement », « Maintenance » et « Gestion » dus au titre du bail emphytéotique administratif conclu par la ville pour la réalisation du parking souterrain et de la halle couverte.

➤ **Chapitre 012 – Charges de personnel** **37 977.61 €**

Ce chapitre reprend l'ensemble des charges de personnel du service. 50 % des charges de personnel sont remboursées par le budget principal ; l'agent affecté au Parking des Gravieres exécutant également des missions pour le compte de la ville (entretien sous la halle et de la voirie en surface...).

➤ **Chapitre 66 – Charges financières** **93 000.00 €**

Versement du loyer financier correspondant à la part des intérêts dus au titre de l'emprunt souscrit par l'emphytéote pour la réalisation du parking souterrain et de la halle couverte.

➤ **Chapitre 042 – Opérations de transfert entre sections** **2 103.62 €**

Ce chapitre enregistre les dotations aux amortissements des dépenses d'équipement. La dotation aux amortissements consiste à constater en charge, comptablement, la perte de valeur que subissent les immobilisations en raison de l'usure et du temps qui passe mais également de dégager des ressources destinées à les renouveler.

B - Recettes de fonctionnement

Chapitre	Libellé	CA 2019	CA 2020	CA 2021	% / RRF*		BP 2021	Taux de réalisation
70	Autres produits de gestion courante	18 095,90	18 580,00	18 392,03	5,23%	➔	18 600,00	98,88%
75	Autres produits de gestion courante	52 432,82	26 860,19	47 167,38	13,40%		30 000,00	157,22%
77	Produits exceptionnels	243 825,00	244 000,00	286 343,00	81,37%		280 000,00	102,27%
Recettes réelles de fonctionnement		314 353,72	289 440,19	351 902,41	100,00%		328 600,00	107,09%
002	Produits exceptionnels						0,00	
Total des recettes de fonctionnement		314 353,72	289 440,19	351 902,41		328 600,00		

➤ **Chapitre 70 – Ventes de produits fabriqués, prestations** **18 392.03 €**

Ce chapitre enregistre le remboursement par le budget principal de 50 % des dépenses de personnel supportées par le budget des parcs de stationnement payants.

➤ **Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante** **47 167.38 €**

Ce chapitre enregistre les recettes de stationnement du parking les Gravieres encaissées par la régie municipale. Ce chapitre impacté par la crise sanitaire en 2020 (gratuité de l'équipement pendant le premier confinement) retrouve quasiment son niveau d'avant la crise.

➤ **Chapitre 77 – Produits exceptionnels**

286 343.00 €

Ce chapitre enregistre principalement la subvention d'équilibre versée par le budget principal au budget des parcs de stationnement payants.

II - Section d'investissement

La section d'investissement présente des dépenses à hauteur de 184 752.78 € et 85 107.46 € de recettes.

Pour rappel, les dépenses et recettes d'investissement inscrites au budget 2021 s'élevaient à 186 549.29 €.

La section d'investissement fait ressortir un déficit de clôture de 99 645.32 € (85 168.51 € au CA 2020).

A - Dépenses d'investissement

Chapitre	Libellé	CA 2019	CA 2020	CA 2021	%/DRI*	BP 2021	Taux de réalisation
16	Emprunts et dettes assimilés	84 548,77	88 031,51	91 428,25	91,81%	92 222,68	99,14%
21	Immobilisations corporelles	566,33	0,00	8 156,02	8,19%	9 158,10	89,06%
Dépenses réelles d'investissement		85 115,10	88 031,51	99 584,27	100,00%	101 380,78	98,23%
001	Déficit d'investissement reporté					85 168,51	
Total des dépenses d'investissement		85 115,10	88 031,51	99 584,27		186 549,29	

➤ **Chapitre 16 – Dettes afférentes aux PPP**

91 428.25 €

Ce chapitre enregistre principalement la part du capital versée au titre du loyer financier pour 2021 (91 339.00 €) au titre du bail emphytéotique administratif conclu par la ville pour la réalisation du parking souterrain et de la halle couverte.

➤ **Chapitre 21 – Immobilisations corporelles**

8 156.02 €

Ce chapitre a enregistré pour 2021 la dépense relative à la fermeture de l'accès piéton (édicule).

B - Recettes d'investissement

Chapitre	Libellé	CA 2019	CA 2020	CA 2021	%/RRI		BP 2021	Taux de réalisation
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	81 134,93	82 907,53	82 749,29	99,69%	➔	82 749,29	100,00%
16	Emprunts et dettes assimilées	103,95	193,05	254,55	0,31%		200,00	127,28%
	Recettes réelles d'investissement	81 238,88	83 100,58	83 003,84	100%		82 949,29	100,07%
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 103,62	2 669,95	2 103,62			2 200,00	
021	Virement de la section de fonctionnement						101 400,00	
	Total recettes d'investissement	83 342,50	85 770,53	85 107,46			186 549,29	

➤ Article 1068 – Réserves

82 749.29 €

Cet article (1068) correspond à la part des résultats (N-1) excédentaires de la section de fonctionnement servant en priorité à couvrir le besoin de financement de la section d'investissement.

➤ Chapitre 16 – Dettes et assimilées

254.55 €

Ce chapitre enregistre les cautions versées par les usagers pour les cartes d'abonnement.

➤ Chapitre 040 – Opération d'ordre de transferts entre sections

2 103.62 €

Ce chapitre correspond à la dotation aux amortissements. Il est la contrepartie du chapitre 042 en dépenses de la section de fonctionnement.

III – Affectation définitive des résultats

A la clôture de l'exercice, le vote du compte administratif et du compte de gestion constitue l'arrêté des comptes (articles R221-50 et R 221-92 du CGCT).

L'affectation des résultats intervient après constatation des résultats, c'est à dire après le vote du compte administratif.

Résultats 2021		
Résultat de l'exercice (a)	Excédent	130 895,53
Résultat antérieur reporté (n-1) (b)	Excédent	
Résultat de clôture (c=a+b) = disponible à affecter	Excédent	130 895,53

Section d'investissement		
Résultat de l'exercice (a)	Déficit	-14 476,81
Résultat antérieur reporté (n-1) (b)	Déficit	-85 168,51
Résultat de clôture (hors restes à réaliser) (c=a+b)	Déficit	-99 645,32
Solde des restes à réaliser (d)		
Besoin total de financement de l'investissement (e=c+d)		-99 645,32

Résultats cumulés 2021		
Résultat cumulé de la section de fonctionnement (a)	Excédent	130 895,53
Résultat cumulé (hors restes à réaliser) de la section d'investissement (b)	Déficit	-99 645,32
Solde global de clôture (c= a+b)	Excédent	31 250,21

Affectation des résultats 2021 en 2022	
Résultat de fonctionnement <u>2021</u> (disponible à affecter)	130 895,53
	↓
Au compte 1068 en recettes d'investissement pour la couverture du besoin total de financement de l'investissement	99 645,32
Au compte 002 - Excédent de fonctionnement reporté	31 250,21
Le résultat de clôture en investissement est reporté en <u>dépense</u> d'investissement au compte 001	99 645,32

BUDGET ANNEXE DU CINE-THEATRE

Compte administratif 2021

A l'instar de l'année 2020, ce budget a été une nouvelle fois fortement impacté par la crise sanitaire et les décisions de fermeture de l'équipement au public.

Par section, le compte administratif 2021 se présente en réalisations comme suit :

Compte administratif 2021		
Section de fonctionnement		
Recettes de fonctionnement		442 089,13
Dépenses de fonctionnement		478 088,45
Résultat de l'exercice	Déficit	-35 999,32
Résultats antérieurs reportés	Excédent	51 834,43
Résultat de clôture de la section de fonctionnement	Excédent - à affecter	15 835,11

Section d'investissement		
Recettes d'investissement		20 640,94
Dépenses d'investissement		24 992,69
Résultat de l'exercice	Déficit	-4 351,75
Résultats antérieurs reportés	Excédent	36 237,23
Résultat de clôture de la section d'investissement (hors restes à réaliser)	Excédent	31 885,48
Solde des restes à réaliser	Déficit	-467,00
Solde d'exécution d'investissement (restes à réaliser inclus)	Excédent	31 418,48

I - Section de Fonctionnement

La section de fonctionnement présente des dépenses à hauteur de 478 088,48 € et 442 089,13 € de recettes.

Pour rappel, les dépenses et recettes de fonctionnement inscrites au budget 2021 s'élevaient à 567 484,43 €.

La section de fonctionnement fait ressortir un excédent de clôture de 15 585,11 € (51 834,43 € au CA 2020).

A -Dépenses de fonctionnement

Chapitre	Libellé	CA 2019	CA 2020	CA 2021	%/DRF*	BP 2021	Taux de réalisation
011	Charges à caractère général	342 685,08	202 923,42	190 620,46	41,67%	264 184,43	72,15%
012	Charges de personnel	253 906,87	254 859,80	255 361,88	55,82%	265 000,00	96,36%
65	Autres charges de gestion courante	8 507,50	3 406,27	2 661,90	0,58%	8 200,00	32,46%
67	Autres charges de gestion courante	0,00	4 005,70	8 803,27	1,92%	9 400,00	93,65%
Dépenses réelles de fonctionnement		605 099,45	465 195,19	457 447,51	100,00%	546 784,43	83,66%
042	Opération de transfert entre sections	1 838,69	18 238,55	20 640,94		20 700,00	
023	Virement à la section d'investissement						
Total des dépenses de fonctionnement		606 938,14	483 433,74	478 088,45		567 484,43	

➤ **Chapitre 011 – Charges à caractère général** **190 620.46 €**

Les charges à caractère général correspondent aux dépenses courantes de l'équipement (fluides, fournitures, maintenance et entretien du matériel, assurances...) mais aussi :

- 66 920.30 € (⬇️ 17% par rapport à 2020 et ⬇️ 46 % par rapport à 2019) au titre des spectacles et frais annexes (l'hébergement, le transport, les repas, les prestations de surveillance et autres prestations annexes aux spectacles).
- 24 143.70 € (⬇️ 16 % par rapport à 2020 et ⬇️ 66 % par rapport à 2019) de locations de films
- 6 640.63 € (⬇️ 23% par rapport à 2020 et ⬇️ 61% par rapport à 2019) de reversement des taxes « place cinéma » et sur les spectacles au centre national du cinéma et des images animées (CNC), et des taxes sur les spectacles à l'association pour le soutien du théâtre privé (ASTP).

➤ **Chapitre 012 – Charges de personnel** **255 361.88 €**

Ce chapitre reprend l'ensemble des charges de personnel du service.

➤ **Chapitre 65 – Autres Charges de gestion courante** **2 661.90 €**

Ce chapitre enregistre pour l'essentiel les redevances payées à la SACEM (Société des Auteurs, compositeurs et Editeurs de Musique) et à la SACD (Société des Auteurs et Compositeurs Dramatiques). Il baisse de 22 % par rapport à 2020 et de 69 % par rapport à 2019.

➤ **Chapitre 042 – Opérations de transfert entre sections** **20 640.94 €**

Ce chapitre correspond à la dotation aux amortissements des dépenses d'équipement. La dotation aux amortissements consiste ainsi à constater en charge, comptablement, la perte de valeur que subissent les immobilisations en raison de l'usure et du temps qui passe mais également de dégager des ressources destinées à les renouveler (chapitre 040 – recettes d'investissement).

B - Recettes de fonctionnement

Chapitre	Libellé	CA 2019	CA 2020	CA 2021	% / RRF*	BP 2022	Taux de réalisation
013	Atténuations de charges	1 025,77	301,62		0,00%		
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	252 348,15	109 443,47	84 933,80	19,21%	151 000,00	56,25%
74	Dotations et participations	389 646,79	409 351,42	353 157,26	79,88%	360 750,00	97,90%
75	Autres produits de gestion courante	594,06	0,53	1,20	0,00%		
77	Produits exceptionnels	39,38	645,44	3 996,87	0,90%	3 900,00	
Recettes réelles de fonctionnement		643 654,15	519 742,48	442 089,13	100,00%	515 650,00	85,73%
002	Excédent de fonctionnement reporté n-1					51 834,43	
Total des recettes de fonctionnement		643 654,15	519 742,48	442 089,13		567 484,43	

➤ **Chapitre 70 – Ventes de produits fabriqués, prestations** **84 933.80 €**

Il comprend :

- 59 517.63 € (↘ 17% par rapport à 2020 et ↘ 67% par rapport à 2019) au titre des produits des entrées cinéma,
- 25 416.17 € (↘ 32% par rapport à 2020 et ↘ 65% par rapport à 2019) au titre des produits des entrées théâtre.

➤ **Chapitre 74 – Dotations et participations** **353 157.26 €**

Ce chapitre enregistre principalement :

- 6 147.00 € au titre de subvention Art et Essai attribuée par le Centre National du Cinéma,
- 1 865.00 € d'aide « COVID » versée par le Centre National du Cinéma,
- 345 000.00 € de subvention d'équilibre versée par le budget principal.

➤ **Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante** **1.20 €**

Ce chapitre enregistre diverses régularisations réalisées au cours de l'exercice (PASRAU...)

II - Section d'investissement

La section d'investissement présente des dépenses à hauteur de 24 992.69 € et 56 878.17 € de recettes.

Pour rappel, les dépenses et recettes d'investissement inscrites au budget 2021 s'élevaient à 77 937.23 €.

La section d'investissement fait ressortir un Excédent de clôture de 31 885.48 € (36 237.23 € d'excédent au CA 2020).

A - Dépenses d'investissement

Chapitre	Libellé	CA 2019	CA 2020	CA 2021	%/DRI*	BP 2021	Taux de réalisation
21	Immobilisations corporelles dont les acquisitions d'équipements pour le service (ex : ordinateurs, mobilier...)	39 118,00	59 227,52	24 992,69	100,00%	77 937,23	32,07%
23	Immobilisations en cours					0,00	
Dépenses réelles d'investissement		39 118,00	59 227,52	24 992,69	100,00%	77 937,23	32,07%
001	Déficit d'investissement reporté n-1						
Total des dépenses d'investissement		39 118,00	59 227,52	24 992,69		77 937,23	

➤ **Chapitre 21 – Immobilisations corporelles** **24 992.69 €**

Pour 2021, ce chapitre enregistre les dépenses d'équipement suivantes :

- Installation d'un rideau métallique pour la salle Georges Brassens : 2 233.00 €
- Réfection du parquet du Théâtre Jacques Bodoin : 17 203.00 €
- Divers équipements (Unité centrale intercomm, fontaine, signalétique, terminale carte bancaire, détecteur scan pro QR code) : 4 973.79 €

Les restes à réaliser en dépenses à reporter en 2022 : 467.00 € (Eclairage leds Espace Brassens)

B - Recettes d'investissement

Chapitre	Libellé	CA 2019	CA 2020	CA 2021	%/RRI	BP 2021	Taux de réalisation
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	0,00	77 196,32				
13	Subventions d'investissement	0,00	32 774,00			21 000,00	0%
	Recettes réelles d'investissement	0,00	109 970,32	0,00	0,00%	21 000,00	0%
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	1 838,69	18 238,55	20 640,94		20 700,00	
021	Virement de la section de fonctionnement						
001	Excédent d'investissement reporté n-1					36 237,23	
	Total recettes d'investissement	1 838,69	128 208,87	20 640,94		77 937,23	

➤ **Chapitre 040 – Opérations de transfert entre sections**

20 640,94 €

Ce chapitre correspond à la dotation aux amortissements des dépenses d'équipement. Il est la contrepartie du chapitre 042 en dépenses de fonctionnement.

III – Affectation définitive des résultats

A la clôture de l'exercice, le vote du compte administratif et du compte de gestion constitue l'arrêté des comptes (articles R221-50 et R 221-92 du CGCT).

L'affectation des résultats intervient après constatation des résultats, c'est à dire après le vote du compte administratif.

Résultats 2021		
Section de fonctionnement		
Résultat de l'exercice (a)	Déficit	-35 999,32
Résultat antérieur reporté (n-1) (b)	Excédent	51 834,43
Résultat de clôture (c=a+b) = disponible à affecter	Excédent	15 835,11

Section d'investissement		
Résultat de l'exercice (a)	Déficit	-4 351,75
Résultat antérieur reporté (n-1) (b)	Excédent	36 237,23
Résultat de clôture (hors restes à réaliser) (c=a+b)	Excédent	31 885,48
Solde des restes à réaliser (d)	Déficit	-467,00
Excédent d'investissement (e=c+d)		31 418,48

Résultats cumulés 2021		
Résultat cumulé de la section de fonctionnement (a)	Excédent	15 835,11
Résultat cumulé (hors restes à réaliser) de la section d'investissement (b)	Excédent	31 885,48
Solde global de clôture (c= a+b)	Excédent	47 720,59

Affectation des résultats 2021 en 2022	
Résultat de fonctionnement <u>2021</u> (disponible à affecter)	15 835,11
	↓
Au compte 1068 en recettes d'investissement pour la couverture du besoin total de financement de l'investissement	0,00
Au compte 002 - Excédent de fonctionnement reporté	15 835,11
Le résultat de clôture en investissement est reporté en <u>Recette</u> d'investissement au compte 001	31 885,48